Hommes & Métiers

LE MAGAZINE DE VOTRE CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

PENSEZ À VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AVANT LE 28 FÉVRIER 2011 !

N°248 - FÉVRIER 2011 - 0,46 €

Dossier

RÉFORME DU SYSTÈME DES RETRAITES : CE QUI VA CHANGER

AGIR POUR RÉUSSIR
www.artisanat.fr

Métier

SELLIER : DE L'ÉQUITATION À L'AÉRONAUTIQUE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Meurthe-et-Moselle

BANQUE POPULAIRE
GESTION PRIVÉE

Avec nos experts, trouvez la bonne formule pour gérer votre patrimoine.

Quelle que soit la composition de votre patrimoine et votre situation personnelle, vous avez à cœur de protéger ce que vous avez acquis. Vous souhaitez bien sûr que ce patrimoine puisse s'apprécier avec le temps.
Les experts de Banque Populaire GESTION PRIVÉE sont là pour vous aider à :

- vous constituer une retraite complémentaire,
- protéger et favoriser ceux qui vous sont chers,
- vous constituer et développer un patrimoine immobilier et financier,
- transmettre votre patrimoine, privé ou professionnel,
- mettre en place des stratégies patrimoniales qui allègent votre pression fiscale,
- guider vos choix juridiques et financiers pour atteindre vos objectifs.

Selon vos besoins, ils feront appel aux spécialistes du réseau Banques Populaires en matière juridique, fiscale, économique, financière ou comptable.
N'hésitez pas à contacter votre Conseiller Banque Populaire.

Banque Populaire Lorraine Champagne, société anonyme coopérative à capital variable, 3 rue François de Curel 57 000 METZ - Siren 356 801 571 RCS Metz - N° ORIAS 07 005 127.

www.bplc.fr
0 890 90 90 90*
*0,12 € TTC/mn - Attente gratuite depuis un poste fixe

BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE

BANQUE POPULAIRE

Banque et populaire à la fois.

Sommaire

Actualité _

4 Qualité environnementale : le label LQE évolue
5 L'Entrepreneur Individuel à Responsabilité limitée : tout comprendre
6 1er semestre 2011 : calendrier des formations

8 Taxe d'apprentissage 2011 : bordereau, mode d'emploi
9 Sites Internet : 2010 marque une belle ascension !

Dossier _

Réforme du système des retraites : artisans, qu'est-ce qui va changer pour vous ? Recul de l'âge de départ à la retraite et augmentation de la durée de cotisation sont des points importants de la réforme des retraites. Vous êtes artisan, vous serez vous aussi impacté. Tour d'horizon en quelques questions… 10 à 13

Métier _

14 Sellier : de l'équitation à l'aéronautique
Le métier de sellier s'est adapté aux évolutions du temps et des modes de transport. Autrefois spécialisé dans la fabrication des selles et harnachements pour chevaux ou des sièges pour calèches, le sellier d'aujourd'hui s'occupe plutôt des sièges d'autos, de motos, de bateaux ou d'avions.
16 Pascale Krol, Audun-le-Roman : l'esprit country par passion

Repères _

17 Parole d'experts : l'avocat, le conseiller indispensable en droit du travail
17 Aide-mémoire

18 Maître d'Apprentissage Confirmé (MAC) : le titre devient obligatoire dans le bâtiment
18 Hommage à Arnaud Messenet de la CMA 55

Retrouvez l'ensemble des numéros d'H&M sur www.cma-nancy.fr.
Ce numéro contient le bordereau de la taxe d'apprentissage.

Magazine édité par l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges-Épinal. Rédacteurs en chef : I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - T. LATARCHE. Rédaction graphique : Pixel Image - Metz. Conception et réalisation : TEMA | presse - Metz. Dépôt légal : N° 1.042 - Février 2011. ISSN 2104-4325. Impression : Groupe Socosprint imprimeurs / 88000 Épinal - Certifiée PEFC CTP/1-013. Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Photo couverture : CMA 88.

La question à… J.-Marie BENOÎT
Président de la CMA 54

Ce numéro est consacré à la réforme du système des retraites… cette réforme vous paraît-elle juste ?

Dans une certaine mesure, elle l'est ! Nous, artisans, nous nous alignons ainsi sur le régime de la Sécurité sociale au niveau de la durée de cotisation. En revanche, je regrette, tout comme la Présidente du RSI Lorraine, Danielle Jonquard, le souligne *(voir témoignage page 12)* que la pénibilité n'ait pas encore été reconnue pour nos métiers.

Afin de faire reconnaître cette notion, il appartiendra à nos organisations professionnelles et aux syndicats de faire des propositions dans ce domaine avant fin juin 2011.

Dans nos entreprises artisanales, les salariés ne sont pas les seuls à subir cette pénibilité. Les chefs d'entreprise artisanale restent très souvent à la production et sont tout autant concernés… Je pense notamment aux métiers du bâtiment, aux métiers où les positions debout (coiffeuses, métiers de bouche…) ou assise (nos collègues taxis) sont requises. Ils sont si nombreux !

Pour l'heure, les choses ne sont pas encore figées et nous vous tiendrons informés dans un prochain numéro d'*Hommes & Métiers*. Pour toute information, n'hésitez pas à vous rapprocher du RSI Lorraine et de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat car chaque cas est unique !

AGIR POUR RÉUSSIR

Qualité environnementale

Le LABEL LQE évolue

Créé en 2006 par l'association Lorraine Qualité Environnement pour la construction, le Label LQE met en avant des entreprises impliquées dans la qualité environnementale des bâtiments. 58 entreprises lorraines ont déjà été labellisées.

Afin de répondre aux compétences actuellement recherchées par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, les conditions d'obtention du label ont évolué en 2011 *(voir tableau ci-dessous)*.
Le Label LQE a une durée de validité de deux ans. Par exemple, s'il est obtenu en 2011, l'entreprise aura le Label LQE 2011-2012. Pour renouveler le label, l'entreprise doit fournir chaque année deux attestations de maîtres d'ouvrage ou de maîtres d'œuvre certifiant que l'entreprise met en pratique son engagement à travers la charte LQE.
Dossier de candidature au Label LQE téléchargeable sur www.lqe.fr, rubrique Acteurs.

Contact LQE :
03 83 31 09 88 ou contact@lqe.fr

Conditions d'obtention du Label LQE

De 2006 à 2010 Conditions initiales	• Attestation de sensibilisation de tous les salariés aux bonnes pratiques environnementales sur les chantiers (BPEC de la FFB Lorraine ou démarche assimilée) • Signature de la charte LQE « Entreprise - Environnement » où l'entreprise s'engage pour la qualité environnementale
À partir de 2011 Conditions supplémentaires	• Attestation de formation à la qualité environnementale du cadre bâti **OU** • Deux attestations de travaux de qualité environnementale effectués dans les 12 derniers mois

Témoin

Éric Vigneron, dirigeant de l'entreprise Adami Construction (54), titulaire du Label LQE

© DR

POURQUOI AVEZ-VOUS DÉCIDÉ DE POSTULER AU LABEL LQE ET QUE VOUS A-T-IL APPORTÉ ?
C'est dans l'esprit de l'entreprise d'avoir une démarche environnementale. C'est un devoir aujourd'hui pour les entreprises d'évoluer dans ce sens pour notre descendance. Le label LQE a permis à tous les salariés d'être sensibilisés aux bonnes pratiques environnementales sur les chantiers (BPEC), aussi bien le chef de travaux que les maçons. Nous mettons également notre Label LQE en avant par rapport à d'autres entreprises qui répondent aux mêmes appels d'offres. Nos solutions plus respectueuses de l'environnement nous permettent de remporter des marchés.

QU'EST-CE QUI A CHANGÉ DANS VOS PRATIQUES SUITE À L'OBTENTION DU LABEL ?
La sensibilisation aux BPEC a marqué l'esprit des salariés et a changé leurs habitudes. L'engagement à travers la charte du Label LQE les a sensibilisés encore davantage. Nous refusons certains marchés quand les moyens annoncés ne permettent pas d'appliquer de bonnes pratiques environnementales sur le chantier. On explique au maître d'ouvrage en quoi son offre risque de poser des problèmes environnementaux.
Nous sommes aussi plus sensibles aux produits que nous mettons en œuvre. Par exemple, quand nous placions un isolant sous dalle, nous mettions juste une bande résiliente en périphérie. Maintenant, nous faisons remonter l'isolant en plus.
Nous participons à des chantiers de qualité environnementale, et notamment des opérations BBC, sur lesquelles nous essayons d'apporter nos connaissances pour le choix des matériaux de gros œuvre.

QUE PENSEZ-VOUS DE L'ÉVOLUTION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU LABEL LQE ?
C'est une bonne chose. Durcir les critères permet de garantir la crédibilité du label et met en avant la capacité de l'entreprise à évoluer.

Entreprise individuelle

L'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée : TOUT COMPRENDRE

Afin de vous permettre de protéger vos biens personnels en cas de défaillance de votre entreprise, le statut d'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL) est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2011. Pour bien connaître ce nouveau statut avant d'en profiter, votre CMA organise des stages gratuits de formation d'une demi-journée sur ce thème afin d'en connaître les avantages dans le courant du premier trimestre 2011.

Public concerné

■ **Chefs d'entreprise et/ou conjoint collaborateur ou associé :** prise en charge totale par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine et par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle. La prise en charge pourra être révisée en cours d'année par le fonds de formation de la CRMA de Lorraine en fonction du volume des demandes et du budget disponible.

■ **Créateurs d'entreprise :** prise en charge totale par la Région Lorraine et par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle.

■ **Autres publics :** prise en charge possible (OPCA, DIF, Pôle Emploi…) selon votre statut. Nous contacter.

Pédagogie

Formation théorique et réponses aux questions des stagiaires.

Contenu

- Caractéristiques du statut d'EIRL
- Composition du patrimoine affecté
- Obligations de l'entrepreneur
- Responsabilité de l'entrepreneur

Entrepreneur individuel à responsabilité limitée
Avec l'EIRL Artisanat,
tout ce que vous risquez…
c'est de réussir !
AGIR POUR RÉUSSIR

- Régime fiscal
- Régime social
- Transfert du patrimoine affecté
- Liquidation du patrimoine affecté
- Caractéristique de l'EURL
- Comparaison EIRL / EURL.

À Laxou

Siège de la CMA 54,
4 rue de la Vologne
- Mardi 15 février 2011 de 13 h 30 à 17 h 30
- Jeudi 17 février 2011 de 8 h 30 à 12 h 30
- Lundi 21 février 2011 de 13 h 30 à 17 h 30
- Jeudi 24 février 2011 de 8 h 30 à 12 h 30

À Lunéville

Antenne de Lunéville,
ZAE des Faïenceries - 10 rue du Coq
- Jeudi 24 février 2011 de 13 h 30 à 17 h 30

À Longlaville

Antenne de Longlaville,
Maison des Entreprises
Espace Jean Monnet
- Jeudi 17 février 2011 de 13 h 30 à 17 h 30
- Mardi 22 février 2011 de 8 h 30 à 12 h 30

À Briey

Antenne de Briey,
12 avenue du Roi de Rome
- Lundi 14 février 2011 de 8 h 30 à 12 h 30
- Vendredi 25 février 2011 de 8 h 30 à 12 h 30

info

Vous êtes intéressé(e) ?

Pour vous inscrire, prenez directement contact avec Évelyne Faltot au 03 83 95 60 51 ou envoyez-lui un mail à evelyne-faltot@cm-nancy.fr en précisant vos nom et prénom, le nom de votre entreprise, le numéro de téléphone où elle peut vous joindre et la ou les date(s) de formation souhaitée(s), au cas où une session serait complète. Elle vous recontactera pour valider votre inscription en fonction des disponibilités.

1er semestre 2011

Calendrier des FORMATIONS

Bilan de compétences

A1 Bilan de compétences individuel
Démarche individuelle permettant de faire le point sur ses connaissances, ses compétences, son potentiel, ses motivations et sa personnalité dans le but de définir un projet professionnel performant et réaliste
→ 8 séances de 3 heures CW

A2 Bilan de compétences senior
Même démarche qu'un bilan de compétences individuel, mais à destination des seniors de plus de 55 ans, avec mise en place de transitions entre activité et retraite
→ 8 séances de 3 heures CW

A3 Diagnostic individuel
Permettre au chef d'entreprise et au salarié concerné de faire le point sur sa situation professionnelle, de formaliser un projet et un plan d'action pour le maintien ou le développement de son employabilité dans l'entreprise et de préparer son entretien professionnel
→ Entre 5 et 9 heures par participant CW

Pour obtenir un titre qualifiant

B1 Brevet de Maîtrise d'artisan (BMDA)
Titre de niveau III reconnaissant l'excellence professionnelle
→ 329 heures / module professionnel en fonction du métier CW

B2 Assistant(e) de Dirigeant(e) d'Entreprise Artisanale (ADEA)
Titre de niveau IV reconnaissant les compétences en gestion administrative
→ 483 heures au total (possibilité de suivre la formation par module) à raison d'une journée par semaine. Communication (70 h), secrétariat bureautique (112 h), gestion de l'entreprise (203 h), stratégies et techniques commerciales (accessible si les 3 autres ont été réalisés : 98 h) CW

© CMA 54

B3 Compétence Entrepreneur Métiers de l'Artisanat (CEMA)
Parcours de formation à double validation : CAP + TEPE (Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise) CW
→ TEPE 308 h
→ CAP suivant profil

B4 La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
Viser l'obtention du diplôme correspondant aux compétences acquises tout au long de son expérience
→ Accompagnement de 10 h à la réalisation du dossier prévu à cet effet, réparties selon les besoins et possibilités du candidat CW

Financement et rentabilité

C1 Comprendre et maîtriser le financement de son entreprise
→ 2 jours • 21 & 22 avril EF

C1 bis Maîtriser et réduire ses coûts, optimiser sa rentabilité
→ 2 jours • 12 & 13 mai EF

C2 Calculer son coût de revient et son prix de vente
→ 2 jours • 24 & 25 mai EF

Stratégie commerciale

D1 Astuces déco pour concevoir votre vitrine rapidement à un coût raisonnable
→ 1 jour • 14 mars N JD

D2 Savoir vendre et établir des relations constructives avec ses clients
→ 2 jours • 4 & 5 avril EF

D4 Les outils de la négociation commerciale : les mots qui font vendre
→ 2 jours • 28 & 29 mars EF

Aspects juridiques

E1 Impayés, prévention des risques liés aux clients
→ 2 jours • 23 & 24 mai EF

E2 Le passage en société
→ 1 jour • 2 mai EF

E3 Protéger son patrimoine
→ 1 jour • 4 juillet EF

E4 Soumissionner et remporter un appel d'offres public
→ 2 jours • 27 & 28 juin EF

E5 Le départ à la retraite du dirigeant d'entreprise artisanale
→ 1 jour • 20 juin CW

E6 Le statut d'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée : mode d'emploi
→ ½ journée • Dates en février
→ À Laxou les 17 & 24 (matin) et les 15 & 21 (après-midi)
→ À Lunéville le 24 (matin)
→ À Longlaville le 17 (après-midi) et le 22 (matin)
→ À Briey les matins des 14 et 25
→ Autres dates à venir les mois suivants. Consultez notre site Internet. N EF

Au-delà de nos frontières

F1 Réussir vos prestations de services et chantiers au Luxembourg PLP

F2 Réussir vos prestations de services et chantiers en Belgique PLP

F3 ABC de la TVA intracommunautaire et déclaration européenne de services PLP
→ Pour F1, F2, F3 : ½ journée
• Sessions organisées tout au long de l'année et sur l'ensemble des sites de la CMA (Laxou, Briey, Longwy et Lunéville) en fonction des participants

Environnement

G2 Maîtrise de l'énergie des entreprises
→ 2 ½ journées de formation les 3 & 17 mai (matin) + 1 ½ journée de pré-diagnostic en entreprise (sur rendez-vous) JM

G3 Bâtiment durable : découvrir l'éco-construction et les nouveaux défis du bâtiment JM
→ 1 jour • 21 avril ou 12 mai

Sécurité

H1 Les gestes de premiers secours : des gestes simples qui peuvent sauver une vie
→ 1,5 jour • 26 & 27 mai à Longlaville CW

H2 La conduite économique et sécurisée CW
→ 1 jour • 11 avril

H4 Normes et réglementations
→ 1 jour • 14 avril N EF

Gestion des Ressources Humaines

I2 Être manager et leader EF
→ 2 jours • 30 mai & 6 juin

I3 Mettre en place l'entretien professionnel de ses collaborateurs N EF
→ 1 jour • 10 mai

Développement personnel

J1 Mieux gérer son temps EF
→ 2 jours • 21 & 22 mars

J3 Formations en langues : anglais, allemand, luxembourgeois (à Longwy)
→ À Nancy, Lunéville, Homécourt et Longwy, sessions tout au long de l'année CW

Pilotage de l'entreprise

K1 Construire son tableau de bord
➜ 2+1 jours • 7, 8 avril & 6 mai EF

K3 Démarche de progrès et développement durable CAPEA DIAGNOSTIC
➜ 3 après-midi • 7, 14 & 23 juin à Lunéville EF

K3 bis CAPEA INITIATIVE
➜ Maximum 3 jours en entreprise • Session à déterminer avec le chef d'entreprise
➜ Conditions : avoir suivi au préalable K3 EF

Maîtriser l'informatique

La découverte JD

L1 Initiation à l'informatique
➜ 1 jour • 8 mars

L2 Windows 7 et ses nouvelles fonctionnalités
➜ 1 jour • 11 mars

La bureautique JD

M1 Word 2007 : fonctions de base
➜ 2 jours • 14 & 15 mars

M2 Word 2007 : fonctions avancées
➜ 2 jours • 16 & 17 mai

M3 Excel 2007 : fonctions de base
➜ 2 jours • 22 & 23 mars

Le traitement de l'image

N1 Publisher - PAO - Fonctions de base JD
➜ 2 jours • 18 & 19 avril

N3 Photoshop Elements 5.0
➜ 1 jour • 11 avril

La gestion de l'entreprise

O1 Devis et factures JD
➜ 1 jour • 31 mars

O2 Comptabilité générale Gessi Compta
➜ 1 jour • 7 avril

O3 Comptabilité générale Ciel Compta
➜ 1 jour • 5 mai

Maîtriser internet JD

P1 Internet et la messagerie
➜ 1 jour • 29 mars

P2 Créer un site internet
➜ 2 jours • 20 & 21 juin

N Nouvelle formation

info

Modalités de prise en charge

➜ Vous êtes artisan, conjoint collaborateur ou associé d'un artisan, votre CMA organise pour vous la prise en charge auprès du fonds de formation de la CRMA Lorraine.
➜ Vous êtes salarié (d'une entreprise artisanale ou non) ou demandeur d'emploi, vous devez faire une demande de prise en charge auprès de votre organisme financeur (OPCA, pôle d'emploi...). Nous pouvons vous aider à préparer votre dossier.
Pour plus de renseignements, contactez Chantal Chauvy au 03 83 95 60 44 ou chantal-chauvy@cm-nancy.fr

Procédure d'inscription

➜ Une formation vous intéresse ? Prenez contact avec :

CW Christine Wetzel au 03 83 95 60 46 ou christine-wetzel@cm-nancy.fr
JM Julie Mumber au 03 83 95 60 88 ou julie-mumber@cm-nancy.fr
EF Évelyne Faltot au 03 83 95 60 51 ou evelyne-faltot@cm-nancy.fr
PLP Pascale Le Pape au 03 83 95 60 65 ou pascale-lepape@cm-nancy.fr
JD Joëlle Delicourt au 03 83 95 60 73 ou joelle-delicourt@cm-nancy.fr

Pour retrouver le descriptif d'une formation, connectez-vous sur www.cma-nancy.fr ou demandez-le auprès du contact mentionné.

Toutes nos formations ont lieu au siège à Laxou, sauf mention contraire. Elles peuvent aussi être organisées dans une antenne sous réserve d'un effectif suffisant à l'exception des formations informatiques.

Coupon-réponse formation

Le stagiaire

❒ Mlle ❒ Mme ❒ M.
Nom.....
Prénom.....
Nom de jeune fille .....
Nationalité.....
Commune de naissance.....
Pays de naissance .....
Adresse domicile .....
.....
Tél. .....
Courriel.....

Son statut

❒ Chef d'entreprise ❒ Conjoint collaborateur
❒ Salarié d'entreprise artisanale ❒ Conjoint associé
❒ Salarié d'entreprise non artisanale
❒ Autre (précisez) .....
.....

L'entreprise

Raison sociale .....
Activité .....
N° SIRET .....
Nom, prénom Chef d'entreprise .....
.....
Adresse entreprise.....
.....
Tél. .....
Fax .....
Courriel.....
Forme juridique .....

Inscrivez dans le tableau ci-dessous le ou les stage(s) auxquel(s) vous souhaitez assister :

Numéro	Intitulé du stage	Dates

Découpez et retournez ce bulletin d'inscription dûment complété :

➜ Par courrier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle - 4 rue de la Vologne - 54520 Laxou
➜ Par fax au 03 83 95 60 30
➜ Vous pouvez également vous inscrire depuis notre site Internet www.cma-nancy.fr en cliquant dans la colonne de gauche de la page d'accueil sur « Réservez en ligne ».

Taxe d'apprentissage 2011
Bordereau : MODE D'EMPLOI

➥ Pour plus d'infos, contactez à la CMA54 Alain Rimet au 03 83 95 60 40 ou Annick Bouquard au 03 83 95 60 71

Comment remplir le bordereau destiné au versement de votre taxe d'apprentissage ? Réponse pratique en image…

Vos nom, adresse et numéro Siret

Calcul des taxes dues

Total à verser

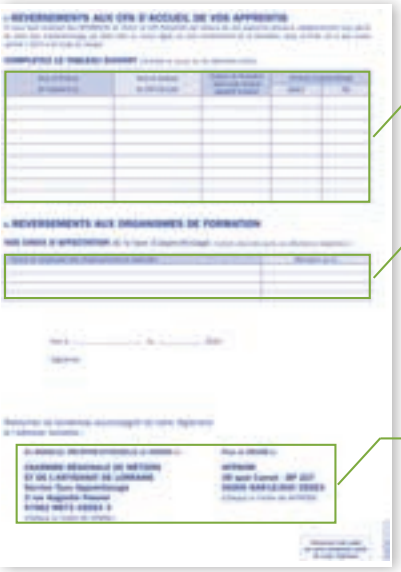

Vos apprentis employés en 2010

Vous pouvez choisir les établissements auxquels vous souhaitez verser votre Taxe d'Apprentissage

Adresse de retour de votre bordereau et de votre règlement

RAPPEL

Date limite de règlement de la taxe d'apprentissage : lundi 28 février 2011

Retournez votre bordereau dûment rempli avec votre règlement à la :

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine
Service Taxe Apprentissage - 2 rue Augustin Fresnel
57082 Metz Cedex 3
(Chèque à l'ordre de CRMAL)

Pourquoi verser votre taxe à notre CFA ?

Notre CFA, le CEPAL, accueille plus de 900 jeunes par an afin de les former à l'un des métiers de l'artisanat. La taxe d'apprentissage que vous versez est utilisée pour financer les filières de formation. Des investissements très importants sont réalisés pour donner la possibilité aux jeunes d'apprendre un métier dans les mêmes conditions que dans votre entreprise. Si la taxe est un impôt, c'est le seul dont vous pouvez choisir le destinataire. Vous pouvez donc contribuer à former vos futurs salariés et peut-être même vos futurs repreneurs.

© CMA 54

Sites Internet

2010 marque une BELLE ASCENSION !

Vous êtes de plus en plus nombreux à consulter nos sites Internet. Pour preuve, l'année 2010 totalise 185 151 visiteurs uniques pour l'ensemble des sites de la CMA 54, contre 161 463 visiteurs uniques en 2009. Une belle progression de 14,67 % !

Depuis plusieurs années, la CMA 54 s'est investie dans le lancement et la mise à jour régulière de sites Internet. Chacun d'entre eux répond à une problématique bien précise suivant le public : artisan, apprenti, créateur d'entreprise artisanale, grand public. Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces sites depuis la page d'accueil du site de la CMA 54 (bandeau de droite) : **www.cma-nancy.fr**. N'hésitez pas à les consulter !

© CMA 54

WWW.CMA-NANCY.FR

Le site de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Mise en ligne en janvier 2009
➥ 25 525 visiteurs uniques en 2010

WWW.GESSIPREVISION.FR

Pour faire un prévisionnel ou un dossier ACCRE
Mise en ligne en janvier 2010
➥ 4 780 dossiers réalisés en 2010

WWW.CNIDEP.COM

Bienvenue sur le site du CNIDEP, Centre national d'innovation pour le développement durable et l'environnement dans les petites entreprises. Pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles dans le respect de l'environnement, le CNIDEP et son savoir-faire sont à portée de souris.
Mise en ligne en novembre 2005
➥ 69 985 visiteurs uniques en 2010

WWW.BATIMENT-CNIDEP.EU

Découvrez le bâtiment du CNIDEP HQE et Zéro Énergie. Pourquoi un tel projet ? La vocation du bâtiment. Ses différents acteurs. Accédez à 13 fiches techniques sur les spécificités de la construction extérieure et 17 fiches techniques sur les spécificités de la construction intérieure.
Mise en ligne en novembre 2010
➥ 352 visiteurs uniques en 2010

WWW.ADIA.ASSO.FR

Pour télécharger le logiciel Gessi-Devis facture

WWW.ARTISANS-DURABLES.FR

Recherchez un artisan durable pour vos travaux ou rejoignez-les
Mise en ligne en décembre 2008
➥ 3 079 visiteurs uniques en 2010

WWW.ECOMET.FR

Pour sensibiliser les jeunes en formation à l'environnement
Mise en ligne en décembre 2007
➥ 81 430 visiteurs uniques en 2010

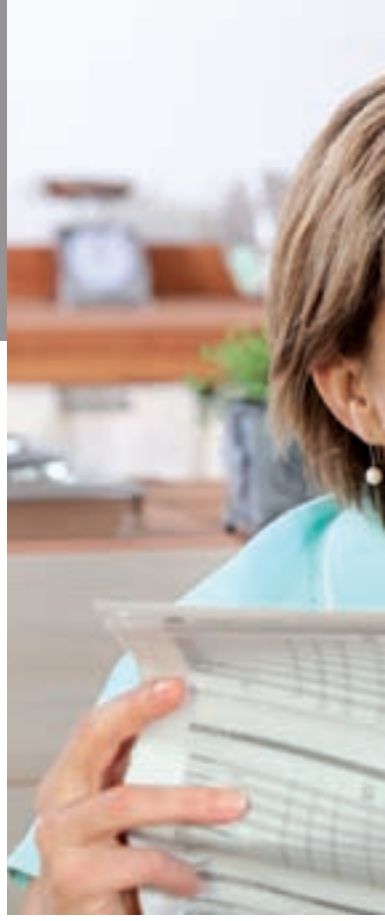

Réforme du système des retraites

Artisans, qu'est-ce qui va CHANGER POUR VOUS ?

Recul de l'âge de départ à la retraite et augmentation de la durée de cotisation sont des points importants de la réforme des retraites. Vous êtes artisan, vous serez vous aussi impacté. Tour d'horizon en quelques questions…

Des changements notables sont intervenus dans la réforme du système des retraites en 2010. À compter du 1er juillet 2011, le départ à la retraite à 60 ans va reculer progressivement jusqu'à 62 ans d'ici à 2018, à raison de 4 mois supplémentaires par année. Les assurés nés avant le 1er juillet 1951 ne seront pas impactés par ces nouvelles mesures. Aux 45 ans de chaque artisan lorrain, et sur sa demande, le RSI Lorraine aura la possibilité de faire un point sur les droits constitués et les perspectives d'évolution de ces droits. Lors de cet entretien, l'assuré se verra communiquer des simulations du montant potentiel de sa future pension.

À QUEL ÂGE VAIS-JE POUVOIR PRÉTENDRE PARTIR À LA RETRAITE ?

L'âge minimal pour prétendre à la retraite est donc décalé de 4 mois, passant ainsi de 60 ans à 60 ans et 4 mois. Chaque année de naissance connaît un décalage de 4 mois *(cf tableau ci-contre)*. Pour les générations suivantes (à compter de 1955), un décret annuel fixera le nouvel indice de référence. ***Exemples :*** pour toute personne née avant le 1er juillet 1951, rien ne change. En revanche, pour une personne née à partir du 1er juillet 1951, il lui faudra cumuler 163 trimestres, tous régimes confondus, pour prétendre à une retraite à taux plein.

JE PRÉPARE MA RETRAITE, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

Quelle que soit votre carrière professionnelle, votre demande s'effectue obligatoirement auprès du dernier organisme d'affiliation. ***Exemples :***

- Je termine ma carrière en tant qu'artisan, je m'adresse au RSI Lorraine.
- J'ai été artisan, mais je termine ma carrière professionnelle comme salarié, je m'adresse à la CARSAT (ex CRAM).
- Je perçois une pension d'invalidité, le RSI Lorraine vous contactera 3 ou 4 mois avant l'âge requis pour entamer les formalités de passage à la retraite.
- Mon conjoint (ou ex-conjoint) artisan est décédé, je dois solliciter le RSI Lorraine pour obtenir une pension de réversion.

AI-JE LE DROIT À UNE INDEMNITÉ DE DÉPART ?

Une aide appelée « Indemnité de départ » peut (sous certaines conditions d'âge, de nationalité, de ressources et de durée d'affiliation) vous être attribuée par une commission pour compenser la perte du fonds lors de la cessation d'activité. Vous devez impérativement faire votre demande auprès du RSI Lorraine avant d'être radié. Les conditions sont les suivantes :

- La moyenne de vos ressources annuelles des cinq dernières

© Fotolia.com

À compter du 1er juillet 2011, le départ à la retraite à 60 ans va reculer progressivement jusqu'à 62 ans d'ici à 2018, à raison de 4 mois supplémentaires par année.

À SAVOIR...

Vous dépendez du RSI Lorraine si vous êtes :

- Chef d'entreprise individuelle
- Conjoint collaborateur ou associé
- Associé unique d'EURL
- Gérant majoritaire de Sarl
- Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée
- Auto-entrepreneur

Attention : un conjoint salarié dépend du régime général, la CARSAT (ex CRAM)

Repères pour la retraite de base

Années de naissance	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953 / 1954
Nombre de trimestres d'assurance nécessaires pour le taux plein	160	160	160	160	160	161	162	163	164	165
Nombre de meilleures années pour le revenu annuel moyen	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Durée de référence	152	154	156	158	160	161	162	163	164	165

Source : RSI Lorraine

Âge d'ouverture des droits et de départ à taux plein

	Ouverture des droits (taux minoré)		Taux plein	
Pour les assurés nés :	Âge	Date d'effet possible à partir de	Âge	Date d'effet possible à partir de
Entre le 1er juillet et le 31 décembre 1951	60 ans et 4 mois	Novembre 2011	65 ans et 4 mois	Novembre 2016
En 1952	60 ans et 8 mois	Septembre 2012	65 ans et 8 mois	Septembre 2017
En 1953	61 ans	Janvier 2014	66 ans	Janvier 2018
En 1954	61 ans et 4 mois	Mai 2015	66 ans et 4 mois	Mai 2020
En 1955	61 ans et 8 mois	Septembre 2016	66 ans et 8 mois	Septembre 2021
En 1956 et après	62 ans	Janvier 2018	67 ans	Janvier 2023

Source : Observatoire des retraites

années civiles d'activité précédant votre demande ne doit pas dépasser en 2010:

• *pour un chef d'entreprise isolé (célibataire, veuf ou divorcé)* : 11 940 € dont 5 780 € de ressources non professionnelles (retraite, revenu foncier, immobilier, un salaire d'une autre activité) ;

• *pour un couple* : 21 210 € dont 10 490 € de ressources non professionnelles.

■ Vous devez justifier de 15 ans d'affiliation au RSI Lorraine (AVA et/ou Organic).

Puis-je bénéficier du « tutorat » ?

Le tutorat est la possibilité d'accompagner le repreneur de votre entreprise artisanale au moment du départ à la retraite. Désormais, vous pourrez bénéficier d'une défiscalisation de 1 000 € sur 2 ou 3 ans. Le Centre des Impôts dont vous dépendez vous renseignera à ce sujet.

J'ai eu des enfants… cela est-il pris en considération ?

■ Je suis un homme ou une femme artisan, à compter de trois enfants (et quel que soit le nombre total) ma retraite sera majorée de 10 % (même si elle était minorée au départ).

Témoin — Danielle Jonquard, *Présidente du RSI Lorraine*

© CMA 54

Le RSI Lorraine compte à ce jour 132 000 ressortissants, dont 47 % d'artisans.
Depuis sa création le 1er janvier 1949, le régime des retraites a connu beaucoup d'évolutions. Au départ un régime par points, puis un régime aligné sur celui des salariés en 1973 avec la création du régime complémentaire obligatoire. Comme le régime des salariés, le régime de base a déjà subi plusieurs réformes et notamment celle du 1er juillet 2011 avec l'allongement progressif de l'âge de départ de deux ans. Suite à l'augmentation de l'espérance de vie (et l'on ne s'en plaindra pas), cette réforme propre à tous les régimes de base était, à mon avis, obligatoire et aurait même dû être faite il y a plusieurs années, elle aurait fait moins « grincer des dents ». Alors oui, il nous faudra cotiser deux ans de plus, mais notre régime étant aligné sur celui de la Sécurité sociale, nous ne pouvons nous y soustraire. Dans la nouvelle loi, la pénibilité n'est pas reconnue pour nos métiers, la Caisse Nationale du RSI doit déposer un amendement devant le parlement avant le 30 juin 2011, afin que les ressortissants du régime bénéficient des mêmes droits que les salariés. Nous avons, nous artisans, un régime social presque parfait, aligné sur le régime des salariés sauf pour les maladies professionnelles et accidents du travail, mais vos administrateurs se penchent sur ce nouveau dossier, afin de répondre au mieux à vos besoins. En revanche, notre régime complémentaire obligatoire (RCO) n'est pas figé.
Sans cesse, les administrateurs que vous avez élus au RSI travaillent pour améliorer les prestations des assurés du régime et en faire un régime viable à long terme. Ainsi, sera mis en place au 1er janvier 2013, le nouveau régime complémentaire obligatoire des indépendants qui résultera de la fusion des régimes complémentaires artisans et commerçants.
Ce nouveau régime se caractérisera par :

- **l'équité entre artisans et commerçants,**
- **l'amélioration générale du système de réversion des pensions,**
- **l'amélioration des pensions de retraite complémentaire,**
- **l'équilibre à long terme du nouveau régime.**

Pour terminer, un sujet qui me tient particulièrement à cœur : la reconnaissance par les pouvoirs publics du conjoint collaborateur qui, avec l'article 15 de la Loi du 2 août 2005, a l'obligation de cotiser, lui permettant ainsi d'obtenir des droits personnels en matière de retraite.

© Fotolia.com

Témoin Michel Zenon, *artisan peintre retraité depuis 4 ans (55)*

Une quinzaine d'années avant d'arrêter mon activité, j'avais fait une évaluation de ma retraite. À l'époque, ça me semblait correct, le problème c'est qu'en 15 ans il y a eu une augmentation importante du coût de la vie alors que le montant estimé à l'origine n'a pas changé. Ça fait une perte importante de pouvoir d'achat. J'ai cotisé 13 ans comme salarié avant de me mettre à mon compte. La retraite complémentaire, c'est très important. Je conseille aux artisans de prévoir une retraite complémentaire. J'aurais pu investir dans l'immobilier comme beaucoup de professionnels du bâtiment, mais je trouve que ça pose trop de problèmes d'entretien. J'ai préféré faire des placements financiers. J'ai arrêté à 60 ans, même si pendant les premières années le métier m'a beaucoup manqué.

■ Je suis une femme artisan, je cumule 8 trimestres par enfant élevé pendant 9 ans avant son 16e anniversaire (que j'ai été successivement artisane ou salariée, une seule caisse me les validera).

J'ai commencé comme apprenti…

■ Mon employeur a cotisé pour moi durant mes années d'apprentissage à la CARSAT (ex CRAM). Mes années seront validées par le régime général des salariés.

■ Le dispositif de retraite anticipée carrière longue est maintenu et élargi et me permettra d'en bénéficier si j'ai travaillé avant l'année de mes 18 ans (ce qui peut me permettre éventuellement un départ à la retraite avant l'âge légal).

Puis-je cumuler ma retraite artisanale et un revenu professionnel ?

Un artisan peut percevoir sa retraite de salarié et/ou d'artisan tout en poursuivant son activité artisanale.

Exemples :

■ J'ai été salarié et je suis artisan, je peux bénéficier de ma retraite de la CARSAT tout en continuant mon activité artisanale. Je peux également bénéficier de mes retraites de la CARSAT et du RSI Lorraine et continuer mon activité artisanale. Renseignez-vous auprès du RSI Lorraine.

■ J'ai été artisan et je suis salarié, je peux bénéficier de ma retraite artisanale tout en continuant d'exercer mon activité salariée ou bénéficier des deux retraites. Renseignez-vous là aussi auprès de la CARSAT.

➥ Contacts

RSI Lorraine
(les trois sites sont fermés le jeudi)
• 38 rue des Cinq-Piquets (Nancy)
(accueil partagé avec un agent des Urssaf présent tous les jours d'ouverture)
• 3 place du Roi Georges (Metz)
• 10 avenue Dutac (Épinal)
Prenez rendez-vous au 0811 46 78 01
(prix d'un appel local) - www.lorraine@le-rsi.fr

Assurance Retraite Nord-Est
CARSAT Nord-Est
85 rue de Metz (Nancy)
Tél. : 3960 *(prix d'un appel local depuis un poste fixe)*

Définitions

• **Retraite de base :** Elle est calculée selon la formule suivante : revenu annuel X taux X nombre de trimestres cotisés après 1972 ÷ durée de référence.

• **Taux plein :** le taux de la pension peut être défini comme étant le coefficient à appliquer au montant brut de la pension afin de tenir compte soit de l'âge atteint par le requérant, soit de la durée de sa carrière.

• **Taux minoré (ou décote) :** si l'assuré veut prendre sa retraite entre l'âge légal et l'âge à taux plein et qu'il n'a pas cotisé suffisamment, son taux sera minoré en fonction du nombre de trimestres manquants et de son année de naissance.
La décote appliquée au taux est fonction de l'année de naissance de l'assuré.

• **Validation des trimestres :** elle est calculée en fonction des revenus cotisés et non en fonction du temps de travail. Si le montant de la cotisation est insuffisant (minimum 200 fois le SMIC horaire par trimestre), l'assuré ne comptabilisera qu'un seul trimestre au lieu de quatre.

• **Surcote :** en cas de prolongement de carrière au-delà de l'âge légal et alors que l'assuré bénéficie du nombre de trimestres suffisant, il bénéficie d'une majoration de pension par trimestre supplémentaire, par an.
Ce taux est décalé avec la nouvelle condition d'ouverture des droits à la retraite.

• **Durée de référence :** variable selon le nombre d'années cotisées *(cf tableau page 11)*.

• **Revenu annuel moyen :** il est calculé sur la base de vos meilleures années. Le nombre d'années prises en compte pour ce calcul varie selon l'année de naissance. À partir de 2013, le nombre d'années de référence sera automatiquement de 25, quelle que soit l'année de naissance.

© Photos : Luc Bertau et CMA 88

Sellier

De l'équitation à L'AÉRONAUTIQUE

Le métier de sellier s'est adapté aux évolutions du temps et des modes de transport. Autrefois spécialisé dans la fabrication des selles et harnachements pour chevaux ou des sièges pour calèches, le sellier d'aujourd'hui s'occupe plutôt des sièges d'autos, de motos, de bateaux ou d'avions. Ses principales matières premières : le cuir et la mousse. Son talent, celui du couturier : un geste sûr et un compas dans l'œil.

Inutile de chercher une selle d'équitation dans les ateliers des selliers d'aujourd'hui. La plupart vous répondra la même chose que Fabrice Bender : *« On fait tout, sauf le cheval ! »* Et le jeune artisan vosgien de détailler ses activités : sièges de motos, de voitures, de bateaux ou d'avions, toiles de ponts, habillage intérieur, banquettes, coussins, fauteuils médicaux, tables d'examen, tables d'opération…

La liste est longue et variée, mais ne contient aucune selle de cheval ou autre équipement équestre.

« Pourtant, quand mon grand-père a ouvert la sellerie à Épinal, en 1946, il ne faisait que cela et fabriquait les selles de A à Z, sur mesure, adaptées à la morphologie de chaque cavalier », se souvient ce fils et petit-fils de sellier, aujourd'hui installé à Thaon-les-Vosges. Mais voilà, les temps ont changé : les véhicules à moteur ont remplacé les chevaux dans la vie courante.

Quant au marché de l'équitation, les industriels s'en sont vite emparés, produisant en séries des selles à bas prix, largement suffisantes pour le grand public. *« Franchement, ayant un CAP de sellier harnacheur, j'ai essayé d'en vivre pendant un an et puis j'ai laissé tomber. Il faudrait être installé dans un secteur où il y a beaucoup de compétitions à haut niveau pour avoir de la demande »*, confirme Éric Davril, installé depuis dix ans à Bitche et qui avait heureusement passé aussi un CAP de sellerie générale.

Comme Fabrice Bender, il s'est diversifié et travaille maintenant pour les propriétaires de motos, les collectionneurs de voitures anciennes ou de luxe, les particuliers qui veulent faire restaurer des fauteuils ou des canapés, ainsi que pour de gros clients réguliers de l'industrie automobile, comme Smart ou Continental.

Dans l'attente du moment crucial

Mais que ce soit pour les chevaux ou pour les voitures et les motos, le métier reste fondamentalement le même : fabriquer des sièges beaux et confortables, à partir de matières souples, généralement du cuir, mais ce peut être aussi du skaï et toutes autres formes de toiles et tissus.

Le cuir étant, de loin, la matière la plus noble et passionnante à travailler, mais aussi la plus délicate. *« Dans un rouleau de skaï, on coupe où on veut, c'est partout pareil. Dans une peau de vache, il faut connaître où sont les parties fines et souples et les parties épaisses et raides. Pour faire un siège de moto, par exemple, les parties fines seront utilisées sur les côtés et les parties épaisses là où tout le poids du conducteur pèse, c'est-à-dire sur le dessus du siège »*, explique Éric Davril.

« La coupe est le moment vraiment crucial de notre travail. Une pièce mal coupée et plus rien n'est possible derrière »
Éric Davril

« Quand ils viennent nous voir, les clients veulent généralement des sièges originaux et personnalisés »

Fabrice Bender

C'est pourquoi un sellier passe beaucoup de temps à regarder et à toucher une peau, avant de la couper, sachant que *« la coupe est le moment vraiment crucial de notre travail »*. Une pièce mal coupée et plus rien n'est possible derrière ! Un bon sellier se doit donc, avant tout, d'avoir un compas dans l'œil et le geste sûr et précis au moment de la coupe.

Des vêtements pour les motos et les voitures

Ensuite, tout se fait à la machine à coudre et aux ciseaux, qui sont les principaux outils du sellier.
« C'est dans la façon de couper et de coudre que nous obtenons ensuite les formes, les volumes et les effets désirés. En fait, on pourrait comparer notre métier à celui d'un couturier, mais qui fait des vêtements pour les motos et les voitures », observe Éric Davril.
Même si un sellier n'est pas qu'un couturier : *« Quand on doit refaire un siège et qu'il faut démonter et remonter entièrement toute la carcasse, il faut aussi savoir être bricoleur »*, assure cet ancien informaticien, ravi de se consacrer aujourd'hui à un métier aussi manuel et pluridisciplinaire.

Se régaler d'un scorpion

Reste l'aspect créatif d'un métier qui vit cependant plus des réparations et restaurations que de la conception. *« C'est pour cela que j'aime bien travailler sur les motos,* confie Fabrice Bender. *Quand ils viennent nous voir, les clients veulent généralement des sièges originaux et personnalisés et on peut travailler sur des motifs, des couleurs, des franges, des côtes, du capitonnage… On peut aussi entièrement l'adapter à leur morphologie. C'est le plus passionnant à faire. Dernièrement, j'ai réalisé un siège avec un scorpion dessus, je me suis régalé. »* Quant à Éric Davril, il lui est arrivé de créer entièrement des meubles contemporains. *« Mais cela reste rare »*, souligne-t-il. En revanche, quand il s'agit de la réfection totale d'un intérieur de voiture, de bateau ou même d'un fauteuil ancien, il propose souvent des textures ou des coloris innovants à ses clients.
« Il faut rester à l'écoute de leurs goûts, mais on peut les sortir de ce qu'ils ont l'habitude de voir et être plus créatif dans notre travail », conclut le sellier bitchois, qui a aussi choisi ce métier par horreur de la routine.

Formations

Trois certificats d'aptitude professionnelle existent pour le métier de sellier :

➥ **Le CAP sellerie générale**, qui regroupe les spécialités de sellier garnisseur et de sellier bourrelier.

➥ **Le CAP de sellier harnacheur**, orienté sur la fabrication des équipements pour chevaux et calèches.

➥ **Le CAP de sellier maroquinier**, qui forme plus spécifiquement à la confection d'accessoires en cuir et autres matières souples (sacs, gants, ceintures, portefeuilles, porte-monnaie…).

Le « must » pour un futur sellier est bien évidemment de passer par les Compagnons du Devoir du Tour de France, dont le Centre de Formation des Apprentis d'Épone (Yvelines) prépare au CAP sellerie générale.
Et pour ceux qui souhaitent effectuer une reconversion professionnelle, l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) propose des formations en accéléré permettant de passer l'un ou l'autre des CAP de sellier en seulement 1 an.

Pascale Krol, Sellerie made in US, Audun-le-Roman

L'ESPRIT COUNTRY par passion

Pascale Krol s'est installée dans le domaine de la sellerie par passion des cow-boys.

Son compagnon Alain Paoletti n'est pas le dernier des pistolets. La passion les dévore depuis plus de 20 ans, époque de l'achat de leur premier cheval. L'appel du grand large, l'Ouest américain… Pascale Krol a ouvert une petite boutique atelier sur les hauteurs d'Audun-le-Roman dans le Pays-Haut. On n'est pas sur territoire apache, mais il faut vraiment être bien informé pour savoir qu'en retrait de la route de Verdun, des amoureux du Far West tiennent leur atelier contre vents et marées depuis 2006. « *Nous sommes amoureux des grands espaces américains et de la country avec son esprit basé sur le partage et l'accueil* », témoigne Pascale tout en servant un café à un client qui vient de se faire réaliser un holster en cuir pour ranger son revolver. Un petit bijou sur mesure avec décors martelés dans la fleur de cuir. « *C'est souvent comme ça, les clients passent des heures à partager cet amour de l'Ouest.* »

© Photos : DR

Dans son petit atelier, tous les accessoires du cow-boy sont disponibles, des selles pakistanaises ou chinoises, des copies dont les prix sont cassés ou de vraies selles de cow-boy dix fois plus onéreuses. On y trouve aussi toutes les brides décorées pour les chevaux et de nombreux gadgets pour se la jouer comme dans un western. « *Ce style revient en force malgré la crise et, souvent, dès les beaux jours, les fans organisent des week-ends avec des camps où certains font les cow-boys, les Indiens ou les chercheurs d'or* », reprend Pascale.

L'accessoiriste de Sergio Leone

Sur un mur, un drapeau américain avec des pendentifs à plumes de Cheyennes. On se croirait chez l'accessoiriste de Sergio Leone. À son retour du travail le soir, son compagnon donne un coup de mains pour façonner le cuir. Parfois jusque tard dans la nuit. « *On ne compte pas nos heures, sinon l'activité ne serait pas rentable, même si on tient depuis 2006* », confie Alain. Il a la barbe de trois jours comme un desperado de retour du grand canyon. Il l'admet : leur vie a fusionné avec leur passion. Logique, le compagnon de Pascale a une tante dans le Colorado, mariée à un GI's stationné en Lorraine dans les années 70. Alors forcément, ils sont allés sur place, et il n'en fallait pas plus pour alimenter leur nostalgie de cette époque.

Un moment de grâce

Ils ne fabriquent pas de selles, mais les personnalisent. « *Sur l'arçon de la selle, on trouve plus de 60 morceaux de cuir. Nous réparons et nous décorons sur mesure.* » Parfois, ils ne se contentent pas de poinçonner des décors. C'est un moment de grâce où ils dessinent sur le cuir mouillé un cheval cabré au soleil couchant, avant de le graver avec soin. Et, le week-end, ils chargent leur camionnette et sillonnent les fêtes du cheval du Grand Est, bivouaquant en amoureux au milieu de leur caverne d'Alibaba pour cow-boys. « *On adore l'esprit et comme le cheval s'est démocratisé, on rencontre des tas de gens simples et passionnés comme nous.* »

Contacts

www.sellerie-made-in-us-54.com
Tél. : 03 82 22 69 54

Éclairage

Parole d'experts

L'avocat, le CONSEILLER INDISPENSABLE en droit du travail

Dans le cadre d'un litige opposant un employeur à son salarié devant le Conseil de Prud'hommes, il est, bien entendu, judicieux de se faire représenter ou assister par un avocat.

Se faire conseiller lors de l'exécution d'un contrat de travail ou à l'occasion de la rupture de ce contrat permet de ne pas commettre d'erreurs qui risqueraient de perturber gravement l'équilibre de l'entreprise. Ainsi, consulter en amont peut éviter à un employeur de manquer à ses obligations contractuelles, situation qui peut conduire le salarié à prendre acte de la rupture de son contrat de travail.

Si les griefs sont justifiés, la prise d'acte risque d'être requalifiée ultérieurement devant le Conseil de Prud'hommes en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

De même, avant de modifier les conditions de travail de son salarié, l'employeur doit bien s'assurer qu'il n'a pas malencontreusement entrepris de modifier unilatéralement le contrat de travail de son salarié. Si cette modification est nécessaire, il faut obtenir l'accord du salarié.

À l'inverse, le simple changement des conditions de travail relève du pouvoir de direction de l'employeur auquel le salarié doit se soumettre.

La différence entre la modification du contrat de travail et le changement des conditions de travail est parfois ténue et seule une bonne connaissance de la jurisprudence permet d'éviter certains écueils. Par exemple, une rétrogradation à caractère disciplinaire ne peut être imposée à un salarié.

Par ailleurs, un licenciement ne résulte pas toujours de la seule décision de l'employeur qui peut y être contraint et forcé. Tel est le cas des licenciements économiques, qui nécessitent une importante rigueur en raison de leur formalisme, ou des licenciements résultant d'une inaptitude physique. Dans ce dernier cas, il pèse sur l'employeur une obligation de reclassement qui peut être particulièrement délicate à mener au cours d'une procédure strictement réglementée.

À l'issue de la seconde visite médicale de reprise constatant l'inaptitude du salarié, l'employeur dispose d'un délai d'un mois pour reclasser le salarié ou le licencier.

Beaucoup pensent, à tort, que l'obligation de reclassement ne s'impose pas en cas d'inaptitude du salarié à tout poste dans l'entreprise.

L'avocat permet de conseiller et de guider l'employeur dans ses recherches de reclassement.

Ainsi, le droit du travail, par la multitude de textes légaux et réglementaires, et par l'évolution constante de la jurisprudence, est complexe et subtil. Une grande vigilance s'impose, tant sur le fond que sur la forme.

L'exécution d'un contrat de travail ou une procédure de licenciement ne s'improvisent pas, tout comme une rupture conventionnelle ou la rédaction d'un protocole transactionnel.

À titre d'illustration, une transaction, bien que régularisée par l'ensemble des parties, peut être purement et simplement annulée en raison du caractère minime des concessions réciproques.

Une simple maladresse dans le cadre des obligations d'un employeur peut être lourde de conséquences pour l'entreprise, mais aussi pour le patrimoine personnel, qu'il est toujours possible de protéger, y compris pour un entrepreneur individuel.

Un avocat peut également vous aider à effectuer l'évaluation des biens affectés au patrimoine professionnel.

Laurence Bourdeaux, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau d'Épinal

C net

PARTICIPEZ À LA 5e ÉDITION DES JOURNÉES DES MÉTIERS D'ART

© Dieudonné

Cette 5e édition se déroulera les 1er, 2 et 3 avril 2011. Cette manifestation est l'occasion pour le public de découvrir des métiers d'exception. Gage d'un savoir-faire unique, synonyme d'excellence, d'art de vivre et d'innovation, les métiers d'art sont au cœur du patrimoine de la Région Lorraine. Maîtrise technique, imagination créatrice, à la croisée du beau et de l'utile, des créateurs de talent transforment la matière en pièces d'exception. Avec les Journées des Métiers d'Art, le public sera convié à entrer dans les ateliers des artisans pour les écouter raconter leur passion. Changer son regard : voilà l'esprit des Journées des Métiers d'Art auxquelles il vous est proposé de vous associer en ouvrant les portes de vos ateliers ou en participant à des expositions collectives.

Pour tout renseignement et inscription, contactez dès à présent Christophe de Lavenne (Mission Régionale Métiers d'Art)
Tél. : 03 83 54 58 48
E-mail : jma.lorraine@inffolor.org

Aide mémoire

Smic horaire brut :
➥ 9 € (à compter du 01/01/11)

Smic mensuel brut
➥ 1365 €

Sécurité Sociale :
(depuis le 01/01/10)
➥ Trimestre : 8838 €
➥ Mensuel : 2946 €

Indice du coût de la construction INSEE :
➥ 3e trim. 2010 1520
➥ 2e trim. 2010 1517
➥ 1er trim. 2010 1508

Indice National Bâtiment BT01 :
➥ Septembre 2010 : 828,3

Taux de l'intérêt légal 2010 :
➥ 0,65 % (JO du 10/02/10)

Éclairage

Maître d'Apprentissage Confirmé (MAC)

Le titre devient OBLIGATOIRE DANS LE BÂTIMENT

Le titre de Maître d'Apprentissage Confirmé (MAC) est obligatoire depuis le 28 janvier dernier pour chaque salarié qui forme un jeune apprenti au BP ou au Bac Pro dans le secteur du bâtiment (pour les autres formations, l'obligation s'appliquera à compter du 28 janvier 2013).

Par cette obligation, il s'agit de confirmer la capacité de former du maître d'apprentissage, dès lors qu'il a une expérience de tutorat de deux ans. Tout maître d'apprentissage qui forme pour la première fois ou qui a moins de deux ans d'expérience de tutorat devra suivre une formation de tuteur. Cette mesure était déjà obligatoire en Moselle pour un maître d'apprentissage qui n'avait pas le Brevet de Maîtrise. Le titre de Maître d'Apprentissage Confirmé est délivré par un jury qui siège à la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation dans le BTP, située pour la Lorraine, 62 rue de Metz, BP 83333, 54014 Nancy Cedex. Pour la plus grande majorité des maîtres d'apprentissage, l'obtention de ce titre ne nécessitera que le dépôt d'un dossier de candidature car, souvent, les formateurs mosellans ont suivi le stage de tuteur et possèdent deux ans d'expérience. Aux salariés titulaires du Brevet de Maîtrise, le titre est accordé par

© Dieudonné

équivalence. C'est une avancée considérable pour garantir une formation de qualité dans le secteur artisanal et chaque entreprise est invitée à se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation.

Contacts

- CMA 54 au 03 83 95 60 60
- CMA 55 au 03 29 79 20 11
- CMA 57 au 0820 857 057 *(prix d'un appel local)*
- CMA 88 au 03 29 69 55 55

Hommage

Arnaud Messenet

© CMA 55

Très polyvalent Arnaud était à la fois, rédacteur en chef de ce magazine, chargé de communication, conseiller emploi et formation et enfin psychologue du travail. C'est toujours avec un humour subtil et plein de mesure qu'il accueillait les artisans, les jeunes apprenti(e)s, les parents, les salariés et différents collègues et partenaires de travail. Sa curiosité intellectuelle, ses valeurs humaines se traduisaient par une rare qualité d'écoute et une ouverture aux autres et à la connaissance. Il avait le souci de partager ce qu'il savait avec une conscience professionnelle évidente. Les moments passés avec lui étaient toujours riches et agréables, souvent complices. Arnaud Messenet a travaillé 12 ans au service de l'artisanat meusien. C'est un homme formidable qui nous quitte. Nous pensons à tous ceux qui l'aiment, sa famille, ses proches, ses collègues…

En bref

Stars & Métiers 2011 : exprimez vos talents

Le prix Stars & Métiers récompense les chefs d'entreprises artisanales pour leur réussite en matière d'innovation technologique, managériale, commerciale et stratégique. Au fil des éditions, ce prix, largement plébiscité, est devenu la référence dans le secteur de l'artisanat, avec, depuis 2007, plus de 800 candidats au prix national issus des sélections régionales. Quel que soit votre métier, quel que soit la taille de votre entreprise, vous pouvez participer au prix Stars & Métiers 2011. La sélection s'opère sur la base de critères tels que la dimension innovante des projets, la qualité des produits, la créativité, l'exemplarité des démarches, les perspectives de développement, les performances commerciales et stratégiques, ainsi que la qualité de la gestion ou encore la qualité de la formation et du savoir-faire mis en œuvre dans l'entreprise. Vous possédez de tels talents ? Faites-nous le savoir en vous inscrivant avant le lundi 28 février. Consultez et téléchargez les conditions de participation, règlement et dossier de candidature sur starsetmetiers.fr Plus d'infos auprès votre CMA.

Salon des vins et de la gastronomie : une première édition épicurienne et gourmande

Déjà présent sur le territoire de Belfort avec plus de 20 000 visiteurs chaque année, le Salon des vins et de la gastronomie s'installe au Centre des Congrès d'Épinal du 10 au 14 mars 2011. Des professionnels, artisans de toute la France se donneront rendez-vous pour faire découvrir des produits de qualité et du terroir. Des cours d'œnologie et de cuisine seront proposés. Tout artisan inscrit à la CMA des Vosges se verra offrir les frais de dossier. Inscriptions et renseignements au 03 84 21 65 65 ou à airexpos@wanadoo.fr

CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES, CONJOINTS COLLABORATEURS OU ASSOCIÉS ET AUXILIAIRES FAMILIAUX

Formations à la gestion et au développement d'entreprise financées par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Lorraine

1. FORMATIONS DIPLÔMANTES
2. INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
3. GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE
4. COMMERCIALISATION
5. RESSOURCES HUMAINES
6. ASPECTS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES
7. SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES
8. GESTION ENVIRONNEMENTALE
9. DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE
10. DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Ces formations sont financées par le Fonds de Formation géré par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat :

- Prise en charge possible*
- Aucun dossier préalable de demande de financement

* Dans la limite du barême d'intervention du Fonds. Ce taux de prise en charge pourra être révisé en cours d'année en fonction du volume des demandes et du budget disponible (information auprès de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

Modalités d'accès et de prise en charge, dossier de demande... Renseignements auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département :

- CMA de Meurthe-et-Moselle au 03 83 95 60 60
- CMA de la Meuse au 03 29 79 20 11
- CMA de la Moselle au 0820 857 057 (prix d'un appel local)
- CMA des Vosges au 03 29 69 55 55

**Le développement durable de l'entreprise passe par la formation.
Celle du chef d'entreprise est prépondérante pour la compétitivité et le dynamisme de son entreprise.
En améliorant sa maîtrise des différentes fonctions liées au management, elle contribue à renforcer sa capacité à conduire et à développer son entreprise.**

Être à vos côtés
24h/24, 365 jours par an,
ça, c'est professionnel !

Activité professionnelle
Santé, Prévoyance
Véhicules
Retraite

Pour vous, nous pensons à tout.

Vous aussi, faites équipe avec MAAF
Contactez votre Conseiller MAAF Pro au

N° Indigo 0 825 325 350
(0.15 € TTC/min depuis un poste fixe + surcoût selon opérateurs)

www.maaf.fr

MAAF

la référence qualité prix

RCS NIORT 542 073 580